

CAS - 133 M  
C.P. - ITINERANCE  
AU QUEBEC

**4 NOVEMBRE 2008**

**Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales**

**Assemblée nationale**

***Commission parlementaire sur l'itinérance***

Mémoire du

**Projet  
Genèse**

4735 Côte-Ste-Catherine  
Montréal, Québec,  
H3W 1M1  
(514) 738-2036

**De plus, le gouvernement devrait protéger le parc de maisons de chambres** puisqu'elles agissent comme une digue contre l'itinérance pour un grand nombre de personnes seules et sont aussi une ressource importante pour les personnes itinérantes. Le gouvernement du Québec devrait encourager la transformation des maisons de chambres en habitations gérées par des organismes à but non lucratif, les retirant ainsi du marché privé, et en subventionner le loyer pour venir en aide aux personnes qui tentent de sortir de la rue. **Le gouvernement devrait collaborer avec les personnes itinérantes et les personnes qui travaillent avec elles, de manière à fournir de meilleurs services aux personnes itinérantes, en particulier les services de santé et de santé mentale.** Nous constatons aussi qu'il n'y a pas suffisamment de programmes gouvernementaux qui soutiennent les personnes vivant seules ou les couples sans enfant. **Par exemple, l'allocation-logement devrait être élargie pour inclure toute personne de moins de 55 ans, même si elle n'a pas d'enfant.**

Étant donné les énormes augmentations de loyer des dernières années et le manque criant de logements sociaux, nous ne sommes pas surpris de voir que la Régie du logement ait eu à traiter 45,697 cas d'éviction l'an dernier. Pour protéger ces personnes de l'itinérance, **le gouvernement du Québec doit s'opposer à tout changement législatif ou administratif qui aurait comme conséquence d'accélérer ou de faciliter l'éviction des locataires.** Pour que les gens aient les moyens de payer leur loyer, **le gouvernement du Québec doit augmenter et indexer complètement les prestations d'aide sociale et le salaire minimum.** Les banques alimentaires ne sont pas une réponse adéquate au problème de la pauvreté. Nous avons une expérience directe de ce que cela signifie pour une personne de chercher sa nourriture dans les poubelles, de manière à économiser suffisamment d'argent pour payer le loyer à temps. Ceci n'est pas une manière digne de vivre. Le gouvernement a la responsabilité de garantir que toute personne au Québec puisse vivre sans la peur et l'angoisse perpétuelles de se retrouver à la rue.

Par des membres du Comité Droit au Logement du Projet Genèse :

Rehana Akhter

Myrtle Anderson

Ghyslaine Bonhomme

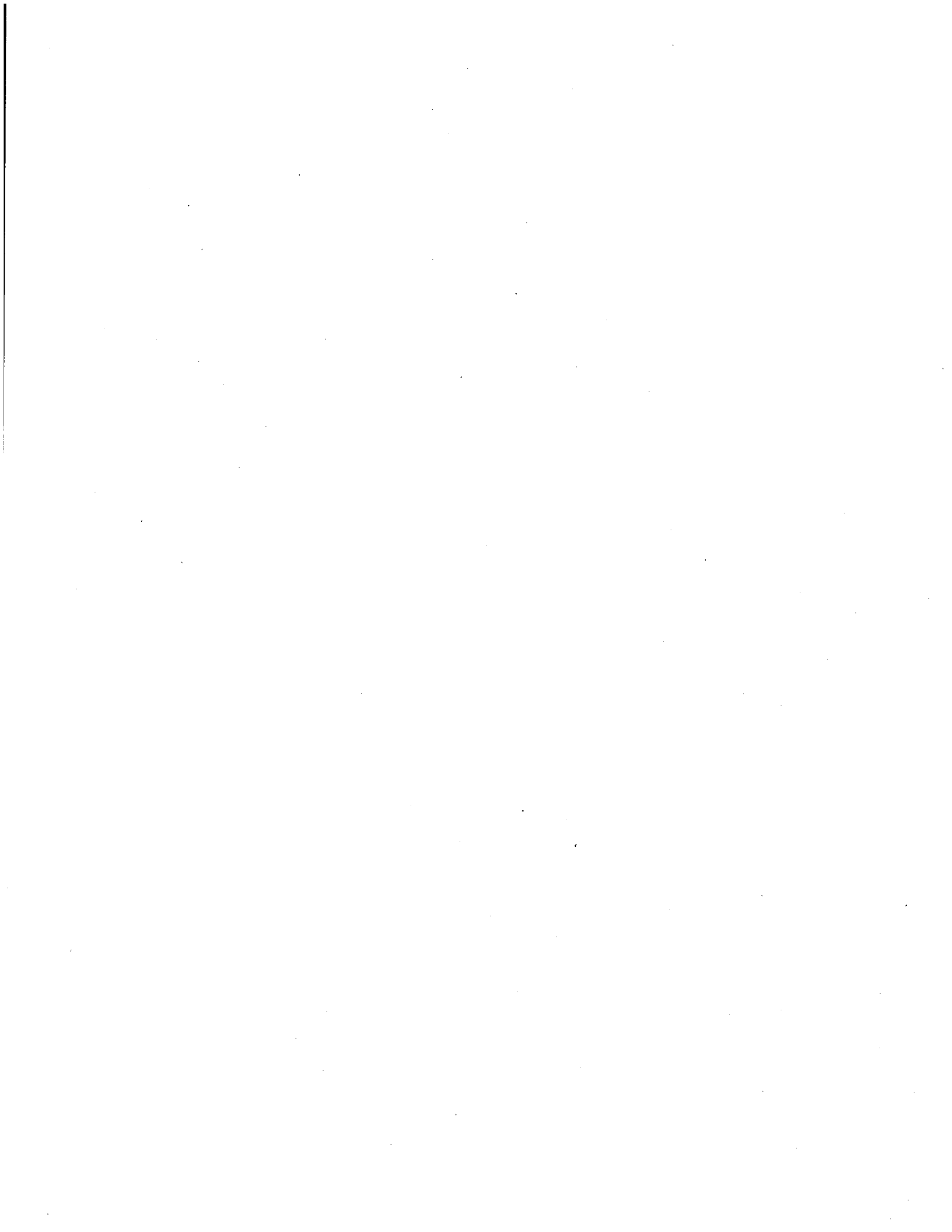
Pilar Espinoza

Daren Laine

Donald Ratnaraja

Nola Shaw

En consultation avec le Comité Anti-Pauvreté du Projet Genèse  
Avec le soutien de Cathy Inouye, Organisatrice communautaire



*Nous sommes membres de Projet Genèse, un organisme communautaire, enraciné dans le quartier Côte-des-Neiges et animé par la volonté de ses membres. Notre organisme procure depuis plus de 30 ans de l'information aux locataires sur les recours pour défendre leurs droits. Le Projet Genèse travaille aussi étroitement avec les personnes recevant l'aide sociale et a joué un rôle de leader dans la reconnaissance du droit des personnes itinérantes de recevoir une prestation d'aide sociale à leur centre local d'emploi. À travers nos comités Droit au logement et Anti-pauvreté nous organisons la lutte contre les causes de l'itinérance et de la pauvreté. Bien qu'aucun d'entre nous ne vive dans la rue, nous devons nous battre pour joindre les deux bouts d'un mois à l'autre et nous avons des recommandations importantes à soumettre à cette commission parlementaire sur l'itinérance.*

Les loyers dans notre quartier ont augmenté de façon dramatique au cours des quelques dernières années et certains d'entre nous constatent que c'est le loyer qui absorbe tout notre revenu, sans rien laisser pour d'autres dépenses. Nous souhaitons vivre en paix mais cela est impossible tant que les loyers continuent d'augmenter. Les personnes pauvres ont également besoin d'un endroit où vivre, mais tout se passe comme si on tentait de nous repousser à l'extérieur de notre quartier. Où sommes-nous censés aller? Nous constatons que, lors du dernier budget, le gouvernement provincial a annoncé une réduction de taxes de 630 millions de dollars, tandis que nous n'arrivons pas à payer nos loyers ou à trouver un logement sécuritaire et salubre pour y élever nos enfants. Cette situation nous paraît désolante. Plutôt que de prioriser le bien-être des gens qui vivent déjà confortablement avec des rabais de taxes et des incitatifs à l'achat d'une première propriété, pourquoi ne pas prioriser les personnes de la rue et les gens qui n'arrivent pas à trouver un logement décent sur le marché privé?

Nous ne pouvons également pas comprendre comment un société riche, tel le Québec, peut avoir tant de pauvreté et tant d'immeubles négligés, comme ceux qu'on trouve dans notre quartier. À nos yeux, le gouvernement n'a pas de vision du développement du logement dans la province. Le gouvernement du Québec doit montrer qu'il prend le logement au sérieux. Une manière possible de le faire serait de nommer un Ministre du logement, plutôt que d'inclure ce dossier dans les affaires municipales et régionales. Plus concrètement, le gouvernement provincial doit s'engager à long terme dans un programme de développement du logement social. **Nous voulons voir le gouvernement du Québec développer 50,000 unités de logement social au cours des 5 prochaines années.** Étant donné qu'à Côte-des-Neiges le nombre de familles sur la liste d'attente pour un logement à loyer modique est deux fois plus élevé que le nombre de logements à loyer modique, **au moins 20,000 des unités développées devraient être sous forme d'habitation à loyer modique.**